

# DEBAT D'ORIENTATION DES FINANCES PUBLIQUES

Annick GIRARDIN – pour le groupe RRDP – 2/07/2013

Le débat d'orientation des finances publiques de cette année revêt une importance particulière. Comme je l'indiquais précédemment lors de l'examen du projet de loi de règlement, le paradigme économique qui dominait il y a moins d'un an s'est assoupli.

Les effets récessifs de la crise, en grande partie causés par une réduction abrupte des déficits, ont montré l'importance de consolider les budgets nationaux à un rythme soutenu, certes, mais pas à marche forcée. Dans le cas contraire, nous risquons d'aggraver le déficit tout en augmentant les prélèvements obligatoires. Il est donc heureux, et je tiens à vous en féliciter M. le ministre, que la France ait obtenu un délai de deux ans supplémentaires pour assainir ses comptes publics.

Nous sommes arrivés aujourd'hui à la limite de ce qui peut être fait en termes d'impôts.

D'une part, parce que le rendement de l'impôt étant directement corrélé à la conjoncture, nous courrons après un impôt dont nous tarissons l'assiette. C'est un peu comme assécher une source et s'étonner que la rivière ne coule plus.

D'autre part, on ne peut pas continuellement demander à nos concitoyens de se « serrer la ceinture ». Car, M. le ministre, nombreux sont ceux, particuliers ou entreprises, qui en sont déjà au dernier cran.

Dans ces conditions, que peut-on faire ? Continuer dans la même philosophie que le dernier PLF 2013 ? Ce serait une erreur. Il ne nous reste toutefois pas grande marge de manœuvre.

La Cour des comptes considère qu'il est possible d'atteindre l'objectif de stabilisation de la dépense en 2013. Nous en félicitons le gouvernement. Mais il semble désormais quasi impossible, pour 2013, de diminuer plus encore les dépenses, sauf de créer des économies artificielles, de faire des coupes franches, sans aucune rationalité économique. Quant aux recettes, on vient de le dire, le recours à l'impôt doit être évité. Il ne reste alors plus que le déficit.

C'est la voix qu'emprunte le gouvernement. Elle est compréhensible. Mais elle est dangereuse. Il ne faudrait pas se réveiller le 1<sup>er</sup> janvier 2014 avec des étourdissements. Plus le déficit sera élevé, plus l'effet base pèsera en 2014. Et plus il nous sera difficile de contenir le déficit l'année prochaine.

Cette stratégie s'explique par l'atonie de la conjoncture actuelle. Nous pouvons l'accepter en 2013. Mais cette approche ne saurait être admise en 2014. Ce serait une fuite en avant dangereuse pour notre pays. Il ne faut pas que le délai supplémentaire accordé par l'Union européenne soit une excuse pour relâcher les efforts de consolidation budgétaire. Fort heureusement, ce n'est pas l'intention du gouvernement.

Tout d'abord, il y a l'effort en recettes. Celui-ci n'est pas encore entièrement documenté. Des doutes subsistent quant à l'engagement de ne pas augmenter les impôts en 2014 pour financer le budget de l'Etat. On décèle néanmoins de premières pistes, comme la lutte contre la fraude fiscale ou le rabet sur certaines niches fiscales.

Permettez-moi d'insister ici sur la défiscalisation outre-mer. Lors de sa visite en Martinique, le Premier ministre a annoncé le maintien de la défiscalisation pour les petites et moyennes entreprises. Nous nous en félicitons. Il démontre le refus de la Gauche de sacrifier les Outre-Mer en se pliant aux injonctions de ceux qui, depuis des années, tentent de jeter le discrédit sur ce dispositif en faveur des territoires ultramarins tout en répondant à la légitime exigence de transparence et d'encadrement souhaité par le parlement. Néanmoins, nous resterons vigilants quant à la définition de « moyennes entreprises » qui sera retenue. On ne sait pas non plus si le crédit d'impôt de substitution sera obligatoire ou optionnel en matière de logement social. Surtout, on ignore l'adaptation du crédit d'impôt dans les collectivités à autonomie fiscale comme le mien. En l'état, on comprend donc que la défiscalisation sera maintenue dans les PTOM. Peut-être pourriez-vous, M. le ministre, nous le confirmer ? Enfin, il est indispensable que le plafond des avantages fiscaux spécifiques à l'outremer soit détaché du plafond global. Ainsi, nombre de questions devront être réglées pour le PLF 2014. Toute nouvelle mesure devra avoir pour principal objectif de ne pas déstabiliser les économies ultramarines. Voici donc pour les recettes.

Du côté des dépenses, le gouvernement semble engager pour 2014 un effort sans précédent de la dépense publique. Une réduction de 1,5 milliard d'euros des dépenses de l'Etat, hors charge de la dette et pensions, impliquera, au vu de l'augmentation tendancielle, une diminution des dépenses de 14 milliards d'euros. L'ensemble des acteurs sera mis à contribution, et en particulier ceux qui ont le moins participé à l'effort de redressement ces dernières années.

C'est le cas des collectivités territoriales, dont les dépenses ont fortement augmenté dans le passé. Certaines collectivités n'ont pas eu d'autres choix en raison des conséquences sociales de la crise, je pense bien entendu aux départements. En revanche, il est indispensable que d'autres collectivités participent aux efforts d'assainissement des dépenses publiques. Dans le cas contraire, les efforts appliqués par l'État pour réduire le déficit de l'ensemble des administrations risqueraient d'être vains. Les réductions de dotations aux collectivités ne doivent pas être uniformes. Elles doivent être adaptées aux contraintes de chaque échelon de compétence.

Par ailleurs, on remarque que les principales mesures d'économies sur les crédits des missions du budget général ne sont pas issues de la MAP. Or, on ne peut pas attendre que celle-ci produise ses effets en 2015. C'est dès 2014 que celle-ci doit se traduire par des économies. Les Radicaux de gauche et l'ensemble du groupe RRDP ont quelque inquiétude quant au rythme pris par la mise en œuvre de la MAP.

Car on en parle beaucoup, on en espère énormément, mais concrètement, on en voit assez peu les effets. Les rapports d'évaluation sont publiés au compte-goutte alors qu'on se doute bien qu'elles ont lieu en parallèle – tout du moins on l'espère. Quant aux programmes ministériels de modernisation et de simplification, les PMMS, il ne semble pas que les administrations centrales mettent beaucoup d'ardeur à engager de véritables réformes organisationnelles.

Or, cette réorganisation est indispensable à plusieurs égards. Elle doit permettre de compenser les créations de postes dans les domaines prioritaires. Elle doit contribuer à la réduction de la dépense de l'État. Elle doit anticiper l'évolution de la masse salariale de l'État.

Plutôt que de réformer de façon abrupte lorsque la situation devient insoutenable, autant réformer graduellement la gestion des ressources humaines. Enfin et surtout, cette réorganisation des structures de l'État est cruciale pour offrir de meilleurs services à nos concitoyens. On nous promet que la MAP sera réalisée avec les besoins des utilisateurs

comme boussole. Nous l'appelons de nos vœux. Encore faut-il que cette annonce soit suivie d'effets.

Au moment où des efforts financiers conséquents sont demandés aux Français, il faut s'assurer que l'administration publique fonctionne au mieux, qu'elle est tournée vers leurs besoins et leurs préoccupations.

Certes, la réorganisation des services de l'État n'est pas aisée au moment où pèsent de fortes contraintes budgétaires. Toutes les réformes d'envergure se font d'autant mieux qu'elles sont accompagnées de nouvelles marges de manœuvre financières. C'est pourquoi ces réformes doivent se faire aussi, et peut-être surtout, là où l'on injecte de nouveaux moyens financiers, c'est-à-dire dans les domaines où les effectifs et les budgets sont en hausse. Je pense notamment à l'éducation, où l'augmentation du nombre d'enseignants doit être accompagnée d'une réforme structurelle. Sinon, ces augmentations, que nous soutenons, seront suivies de bien peu d'effets.

Il en est de même pour Pôle Emploi. Les effectifs seront augmentés de 2 000 personnes. Il est crucial qu'au moment où le chômage augmente, les personnes en recherche d'emploi puissent être accompagnées efficacement. Or, en l'état actuel, l'organisation de Pôle emploi laisse peu entrevoir d'effets positifs sur l'accompagnement des chômeurs, quel que soit les augmentations de personnel. Bref, vous l'aurez compris, nous appelons le gouvernement à accélérer les réformes organisationnelles dans l'administration.

Alors que les priorités de la majorité en 2012 et 2013 étaient orientées principalement vers l'éducation, la sécurité et la justice, le gouvernement prévoit d'élargir ces priorités aux missions liées à l'emploi, la solidarité et le logement.

Sur l'emploi. Je viens déjà de me prononcer au travers de Pôle Emploi. Un meilleur accompagnement en son sein est indispensable. Par ailleurs, la promotion des emplois d'avenir et des contrats de génération doit s'intensifier. On constate que la politique gouvernementale peine à être déployée, ce qui n'est peut-être pas sans lien avec la question organisationnelle que je viens de soulever.

Le logement doit évidemment être traité en toute priorité. Car son impact va bien au-delà de la seule qualité de vie. Il est prouvé que l'augmentation du coût du logement, dû à une pénurie du côté de l'offre, a été un réel facteur d'augmentation du coût du travail en France. Plus le coût du logement est élevé ; plus les salariés poussent à une hausse de leurs salaires. Investir dans le logement, c'est agir pour la compétitivité de notre pays.

Il est toutefois étonnant que parmi ces six priorités, ne soit pas adressée la question du développement économique. Je ne parle pas des aides aux entreprises, que nous souhaitons d'ailleurs réformer. Non, je parle plutôt de grands chantiers qui auraient des effets sur l'ensemble de l'économie française. Nous avons besoin d'un grand défi français. La France, qu'on le regrette ou non, s'est bâtie ainsi. Elle doit être portée par un projet commun, une ambition partagée. Et ce n'est pas la réduction du déficit, aussi impressionnante soit-elle, qui peut porter cette aspiration.

Nous sommes actuellement beaucoup trop tournés vers les moyens, et trop peu vers les objectifs. Notre regard est fixé sur des chiffres qui sont révisés tous les mois. Nous baignons dans les détails technocratiques, qui ne sont pas sans incidence sur la vie démocratique de notre pays. Il nous faut relever le nez.

Une politique d'investissement sur l'avenir devrait y contribuer. À ce propos, si l'argent du programme des Investissements d'avenir doit être réalloué, ce n'est certainement pas pour alimenter le budget général de l'État. Cet argent doit servir à réaliser des investissements exceptionnels, en particulier à l'échelle nationale. 70 % des investissements publics en France sont réalisés par les collectivités territoriales. Ces investissements ne peuvent avoir qu'une vision régionale ; ils doivent être complémentaires de projets structurants portés par une ambition nationale. Des projets dont l'utilité économique est pleinement prouvée et qui se traduit concrètement en emplois créés en France. Le traitement social de la crise est indispensable. Mais il ne saurait être exclusif. L'investissement doit être une priorité.

Les domaines qui pourraient être concernés ne manquent pas. Par exemple, dans le domaine maritime. Si peu est fait alors que notre pays bénéficie d'atouts incroyables. Le potentiel maritime est immense, que ce soit en termes d'agroalimentaire, de production d'énergie, de transport ou de biotechnologies. Il est insuffisamment exploité. Voilà un des grands chantiers, un des grands défis, auquel la France pourrait s'atteler.

Le manque d'espoir alimente dramatiquement le populisme. Il nous faut y répondre. Un projet de loi de finances ne le peut que s'il dresse des priorités et s'attache à bâtir l'avenir. Ce sera bien là l'objectif principal du prochain budget. Il est heureux que le gouvernement semble partager cet objectif. Les députés du groupe RRDP y seront attentifs.

Merci de votre attention